



# L'ÉVALUÉ du système

**Salut je suis Manu, nouvel infoman et aussi pair-aidant au CIPTO et adjoint représentant pour l'ADDICQ en Outaouais. J'ai 34 ans, je suis un ancien smackeux maintenant polytoxicomane modéré. Je réussis beaucoup mieux que dans le passé à concilier travail et consommation.**

Début janvier, je marchais sur le trottoir sans apparence suspecte, mais la police de Hull fait vraiment beaucoup beaucoup de vérifications (parfois 3 à 4 fois par jour). Difficile de se rendre du point A au point B quand tu as un petit mandat, alors j'écris cet article de la Prison de Hull. Je me suis trouvé là pour des vieux tickets pour avoir flâné et pour avoir craché à terre. J'aurais purgé moins de temps si j'avais volé un char, comme cela m'est déjà arrivé dans le passé. La sentence pour quelqu'un qui n'a pas de dossier était d'environ une semaine il y a à peine quelques années. Le système a attendu environ 4 ans avant de me monter. Cela m'amène à vous manifester mon incompréhension face à la justice d'aujourd'hui et de partager avec vous mon expérience.

Aujourd'hui, quand tu arrives en prison et que par malheur tu as un gros mal de dent, on te dit que même si tu es sur l'aide sociale, tu dois avoir un minimum de 300 \$ et ce pour enlever une seule dent. Ils ne te donneront même pas d'antidouleurs et tu dois payer les Tylenol®.

Je ne vous souhaite pas non plus d'être sur un programme de méthadone car ils me la donnent à peu près à n'importe quelle heure, même que c'est arrivé qu'ils m'oublient.

De plus, où j'étais, c'est impossible d'avoir des copies de L'Injecteur mais cela varie d'une prison à l'autre.

Mon intervenante de milieu à Hull peut difficilement m'aider par rapport que les visites sont rarement autorisées. Il n'y a pas de contact et elle ne peut avoir ni manteau, ni crayon, ni sac ou document. Alors mieux vaut avoir une bonne mémoire! De plus, la stagiaire qui l'accompagnait n'a pas eu le droit d'entrer parce qu'elle venait d'un autre pays.

Pendant cette période, où je n'étais pas détenu, je devais passer devant la Cour mais ils ne m'ont pas amené parce que j'avais été remis en liberté dans certains dossiers. À moins de prendre un avocat et de les avertir longtemps d'avance... Mais moi, je veux que l'on respecte mon droit de ne pas prendre d'avocat. Alors, dans ce cas, on me dit qu'immédiatement à ma libération je ne serai pas si libre que ça parce que je serai en défaut de mandat une fois de plus. À cause de cela je n'ai pas le droit à la même réduction de peine comme la plupart des détenus (1/6<sup>ème</sup>).

À ma sortie, il faudra recommencer à neuf : appart, job, linge, etc. Je veux remercier L'Injecteur pour la liberté de m'exprimer avec peu ou pas de censure.

**Longue vie à l'Injecteur! ■**

**Manu,**  
Infoman de l'Outaouais



Illustration © **Manu**

Je vous  
écrit de  
MA PRISON

## Le réseau Track / SURVIVA

Étude sur les infections par le VIH et le virus de l'hépatite C et les comportements associés chez les UDI (Utilisateur(rice)s de Drogues par Injection)

**BUT DE L'ÉTUDE :** Mieux connaître les comportements qui font que les UDI sont à risque d'attraper ces virus afin de prévenir de nouvelles infections et développer des services pour les personnes déjà infectées

### ÇA SE PASSE COMMENT ?

- Questionnaire et prélèvement de salive
- Rencontre d'environ 15 minutes
- Rémunération offerte
- Entrevue anonyme

### Recrutement chaque semaine :

Cactus Montréal  
Mercredi et Vendredi  
de 17h00 à 20h30

Spectre de rue  
Trois derniers  
Mercredis de chaque mois  
et chaque Vendredi  
de Midi à 14h30

Dopamine  
Deux derniers mercredis  
de chaque mois  
de 20h00 à 21h30

Pour participer, viens-nous voir ou  
contacte Darlène au (514) 528-2370